

1.—Composition de la dette globale de tous les gouvernements au Canada, 1941 et 1942, et totaux de 1940—fin

Item	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette gouvernementale combinée
	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000
Détails pour 1942						
Dette directe—						
Dette consolidée.....	6,773,478	1,696,629	1,136,897	9,607,004	10,706	9,596,298
Moins fonds d'amortissement.....	-	164,637	258,064	422,701	106	422,595
Dette nette consolidée.....	6,773,478	1,531,992	878,833	9,184,303	10,600	9,173,703
Bons du Trésor.....	1,120,000 ¹	259,569	6,749	1,386,318	173,667	1,212,651
Dépôts d'épargne.....	219,275 ²	39,705	-	258,980	-	258,980
Prêts temporaires.....	-	4,358	82,308	86,666	-	86,666
Autre passif direct.....	322,421 ³	56,558	132,864	511,843	33,180	478,663
Totaux, dette directe (moins fonds d'amortissement), 1942.....	8,435,174	1,892,182	1,100,754	11,428,110	217,447	11,210,663
Dette indirecte—						
Obligations garanties.....	785,024 ⁴	151,392	55,741	992,157	13,309	978,848
Moins fonds d'amortissement.....	757	5,786	7,983	14,526	1,677	12,849
Obligations garanties nettes.....	784,267	145,606	47,758	977,631	11,632	965,999
Prêts en vertu de la loi de 1938 pour favoriser les améliorations municipales.....	-	5,744	-	5,744	5,744	-
Prêts bancaires garantis et autre passif indirect.....	90,604 ⁵	38,630	2,072	131,306	21,226	110,080
Totaux, dette indirecte (moins fonds d'amortissement), 1942.....	874,871	189,980	49,830	1,114,681	38,602	1,076,079
Grands totaux, 1942.....	9,310,045	2,082,162⁶	1,150,584⁶	12,542,791	256,049	12,286,742

¹ Comprennent \$820,000 en certificats de dépôt. ² Se composent de: (a) rentes sur l'Etat, \$190,298; (b) dépôts à la caisse d'épargne postale, \$24,374; (c) mandats-poste, bons de poste, etc., en cours, \$4,603. ³ Se compose de: (a) fonds de rachat des billets de banque en circulation, \$4,016; (b) fonds d'assurance, de pensions de retraite et de fiducie, \$283,742; (c) dette consolidée échue et en souffrance, \$19,817; (d) intérêt échû et couru, \$14,830; (e) actions remboursables sur demande, \$16. Ne comprend pas: (a) chèques non touchés considérés en regard des dépôts en espèces, \$82,340; (b) fonds de prévoyance ou spéciaux, \$698,817; (c) comptes de la dette provinciale, \$11,920 (bien que ces items soient compris dans la "dette nette" dans les "Comptes Publics", ils sont omis de ce tableau, ce qui place les dettes de tous les gouvernements sur une base de comparabilité). ⁴ Se composent de: (a) dette consolidée totale des Chemins de Fer Nationaux au 31 mars 1943, \$753,209, dont un montant de \$686,463 est garanti par le Dominion, un montant de \$4,592 par les provinces et un montant de \$62,154 qui n'est garanti ni par le Dominion, ni par les provinces (ce dernier montant comprend \$1,198 assumés de la province du Nouveau-Brunswick); (b) la dette consolidée totale du Conseil des ports nationaux, \$20,505, dont un montant de \$20,347 est garanti par le Dominion et un montant de \$158 n'est pas garanti; (c) les obligations des Paquebots Nationaux Limitée (Antilles) garanties par le Dominion, \$9,400; (d) les obligations de la Commission du port de New Westminster garanties par le Dominion, \$700; (e) les engagements futurs des Chemins de Fer Nationaux au sujet du prix d'achat de la propriété de la Cie des Chemins de Fer du Nord de l'Alberta, \$1,210. ⁵ Se composent de: (a) avance des banques, \$82,822; (b) bons du Trésor des provinces, \$5,432; (c) prêts en vertu de la loi garantissant les emprunts pour l'amélioration des logements, \$2,341; (d) prêts en vertu du plan pour l'agrandissement des logements, \$9. En plus de ce qui précède, le Dominion est éventuellement responsable en vertu de garanties de: (a) dépôts des banques à charte à la Banque du Canada; (b) montant indéterminé d'emprunt en vertu de la loi nationale du logement; (c) des marges au jour le jour de la Commission Canadienne du Blé (combles quotidiennement); (d) prêts bancaires garantis par la loi des emprunts pour graines de semence, 1938, dont la garantie spécifique n'a pas encore été fixée, le montant n'étant pas encore définitivement arrêté; (e) montant indéterminé, en vertu d'accords fiscaux entre le Dominion et les provinces, de recettes provinciales découlant de la taxe sur la gasoline. Le passif éventuel majeur émergeant au compte des Chemins de Fer Nationaux autre que celui de \$1,210, dont il est fait mention au renvoi 4, ne figure pas dans ce tableau: il comprend le capital-actions des compagnies affiliées remboursable sur demande; le passif éventuel du Grand Trunk Western Railroad Company au compte d'obligations de la Detroit and Toledo Shore Line Railroad Company, la Toledo Terminal Railroad Company, et le passif indirect des Chemins de Fer Nationaux au compte du système de pensions de la compagnie. ⁶ Une analyse des dettes provinciale et municipale, par province, paraît dans les sections 3 et 4 respectivement de ce chapitre.